



Martigues, le 5 novembre 2020

Communiqué de presse de l'UL CGT de Martigues

**Aux élus de la Ville de Martigues en vue du Conseil Municipal
qui se tiendra le vendredi 13 novembre**

La direction de l'Union Locale a été interpellée sur deux points à l'ordre du jour du prochain Conseil Municipal et qui nous obligent à intervenir : l'autorisation dominicale d'ouverture des commerces et la création d'emplois précaires supplémentaires à la ville.

L'Union Locale CGT de Martigues réaffirme son opposition à ces deux dispositions.

En effet, la crise sanitaire, ou toute autre crise, ne doit en aucun cas nous faire renier nos principes et nos valeurs, bien au contraire.

En ce qui concerne le travail dominical, à la CGT, nous pensons que les bénéfices de cette disposition, que demande le patronat, ne sont pas réels et ne servent encore une fois que les intérêts du capital.

Le travail dominical ne garantit plus une compensation financière, comme au temps où il était exceptionnel, et il n'est absolument pas démontré qu'il soit créateur d'emplois autres que précaires.

De plus, de nombreuses études prouvent que celui-ci entraîne de lourdes conséquences sur la santé mentale, physique et sociale des salariés et sur l'équilibre familial.

En ce qui concerne la création d'emplois, la CGT a toujours défendu le développement de l'emploi. Toutefois cela doit se faire dans le but de réduction de la précarité. La délibération, telle qu'elle va être présentée au Conseil Municipal va aggraver la situation, déjà préoccupante avec 25% d'agents contractuels ou vacataires, la moyenne nationale est de 10%.

Un service public de qualité ne peut être dissocié du statut de ses agents.

Il appartient à chaque élu lors de ces votes, de bien avoir en tête les conséquences de ses choix...